



On me réclame une dette que je pense forclose

Par **CUVELIER JOCELYNE**, le **22/05/2018** à **15:13**

Bonjour,

Je suis contactée à maintes reprises par la société x pour un découvert de 1800 € environ que je n'aurai jamais remboursé. Le compte est clôturé depuis 2014 par leurs soins. Je n'ai jamais reçu un quelconque courrier de leur part. Aujourd'hui la société Hoist me dit avoir repris la dette et que je dois la rembourser soit en 3 fois moyennant une remise de 25 % soit en 13 fois maximum sans remise. D'après ce que j'ai pu lire sur les différents forums, cette société rachèterai pour une somme dérisoire des listes leur donnant les coordonnées et le montant de la dette de certains clients (la banque les ayant passées en "dette irrécouvrable". Je ne sais pas quoi faire avec cette société x et ne voudrait pas tomber dans une quelconque arnaque car je ne me souviens pas avoir eu connaissance de ce découvert.

Merci pour vos conseils.

Cordialement,

Jocelyne

Par **JAB33**, le **22/05/2018** à **19:09**

Bonjour !

Un créancier peut exiger le remboursement d'un découvert non régularisé datant de 2014 à condition qu'il soit en possession d'un titre exécutoire en bonne et due forme.

Il arrive souvent que des sociétés de recouvrement harcèlent par téléphone ou par courrier des présumés débiteurs sans être en possession d'un titre exécutoire.

Comme vous n'avez aucune certitude que la société de recouvrement possède un titre exécutoire ou qu'elle a l'intention de le produire, le mieux que vous ayez à faire est de ne pas bouger.

Ne répondez pas aux courriers et raccrochez si on vous contacte par téléphone.

Surtout ne reconnaissez aucune dette et ne payez pas un centime car sinon vous interrompez le délai de prescription.

Par **CUVELIER JOCELYNE**, le **23/05/2018** à **09:38**

Bonjour,

Merci pour votre conseil.

Il m'avait été conseillé sur un autre forum de leur demander la totalité du dossier ainsi que le titre exécutoire. Lorsqu'ils m'ont contacté hier matin à partir d'un numéro de portable auquel je n'ai pas répondu, ils m'ont laissé un message me demandant de les contacter d'urgence. J'ai répondu par SMS en leur demandant tous les documents ainsi que le titre exécutoire.

J'espère ne pas avoir fait de bêtises en envoyant ce SMS !!!

Par **JAB33**, le **23/05/2018 à 10:37**

Bonjour !

Non rassurez vous ! Le fait de demander le titre exécutoire n'est pas une reconnaissance de la dette.

Par **CUVELIER JOCELYNE**, le **23/05/2018 à 10:56**

merci beaucoup

Par **JulienB65**, le **17/10/2019 à 14:05**

Bonjour.

Je suis navré de rouvrir ce post, mais j'ai été contacté ce jour par le même organisme. Je les ai eu au téléphone, et je leur ai demandé de me fournir le titre exécutoire ainsi qu'une copie du jugement leur permettant de recouvrer "ma dette".

La personne au téléphone m'a demandé "vous savez que vous la devez cette somme?"

J'ai répondu "oui mais je veux avoir les différents documents me permettant de savoir qu'il ne s'agit pas d'une arnaque".

Est-ce reconnaître ma dette?

Merci de votre future réponse!

Par **P.M.**, le **17/10/2019 à 14:57**

Bonjour,

Il faudrait vous méfier de ce que vous répondez, pour l'instant a priori, ce n'est pas grave puisque c'est oral, mais cela pourrait le devenir par écrit...